Communauté de Communes de l'Ile de Ré

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DE 10 21
PREF 17

MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-2
Règlement graphique

Plan n°1 - Commune des Portes en Ré

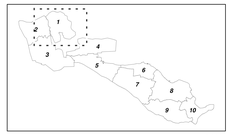

Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021

N

Limite de zone

Plan de Prévention des Risques Naturels
- Zone soumise au risque submersion
- Zone soumise au risque érosion
- Zone soumise au risque feux de forêt
- Zone soumise au risque submersion et feux de forêt
- Zone soumise au risque érosion et feux de forêt

Zones de présomption de prescription archéologique
- Zone A (Tous les dossiers)
- Zone B (Terrain supérieur à 500 m²)
- Zone C (Terrain supérieur à 2000 m²)

Zone urbaine (U)
Ua – Noyaux anciens des centres-bourgs
Ub – Extensions denses et semi-denses (comprenant les sous-secteurs Ub1 et Ub2) des centres-bourgs
Uc – Secteur de densité modérée en continuité du bourg
Ud – Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
Ue – Secteur semi-dense à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
Up – Secteur d'activités portuaires
Utc – Secteur à vocation touristique (camping/caravaning)
Uth – Secteur à vocation touristique (complexe hôtelier/village-vacances)
Ux – Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires

Zone à urbaniser (AU)
1AUe – Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
1AUh – Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat
1AUx – Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques
2AUh – Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat
2AUhm – Secteur à urbanisation différée, à vocation d'habitat, après révision du PPRN et après modification ou révision du PLUi
2AUxm – Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPRN et après modification ou révision du PLUi

Zone agricole (A)
A – Secteur à vocation agricole
Aaz – Secteur à vocation aquacole et conchylicole en espaces remarquables
Ap – Secteur à vocation agricole protégée
Ar – Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

Zone naturelle (N)
N – Secteur naturel
Nc – Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes
Ne – Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
Neq – Secteur naturel accueillant les stations d'épuration
Nes – Secteur naturel à vocation d'activités équestres
Njf – Secteur naturel autorisant le regroupement de jardins familiaux
Nl – Secteur naturel à vocation de loisirs, notamment de sports et de loisirs
Nr – Secteur naturel en espaces remarquables
Ntc – Secteur naturel à vocation touristique (camping/caravaning)
Nth – Secteur naturel à vocation touristique (complexe hôtelier/village-vacances)
Nx – Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES
Zone A – Le Moulin de Villeneuve, Les Morines, La Rivière, Les Gougnons, Les Deniels
Zone B – Fort de la Redoute, Dunes de Lizay, La Chioure, Le Petit Marchais, Les Marchais, La Minaude, Les Vieux Fours
Zone B – Le Vieux Port, Le Roc
Zone B – Les Trois Frères, La Vigne Madame, La Ferme du Fier, La Patache

Sources : Communauté de Communes de l'Ile de Ré - Service Aménagement du Territoire - Modification n°1 du PLUi
Origine Cadastre © - Droits de l'Etat réservés - Dernière mise à jour : Juillet 2020 -
DRAC NOUVELLE-AQUITAINE Service régional de l'archéologie - BD Patriarche : mai 2017 -
Préfecture de Charente Maritime 2018
Réalisation : Communauté de Communes de l'Ile de Ré -
Pôle Ressources - FDSIG - 21/09/2021